

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Approbation du PV du 27 mars 2024

Délibération N°PLV 24-06-24

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juin, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 24 mai 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard Absent procuration donnée	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina Absente procuration donnée	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise Absente procuration donnée	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épouse VALA Franciane (Dimitri)
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique Absente procuration donnée	ARTHEIN Victor Absent procuration donnée	INAMO Tania à partir de 09h51
M. EDWIGE Charly Absent excusé	Mme MALBOROUGT Reinette Absente excusée	M. TOLA Michel Absent excusé
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

8 élus étaient absents :

M. CERCI Bernard	Mme MAYEKO Gina	Mme ROQUES Yvelise
Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly
Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel	

4 élus étaient représentés :

- M. CERCI Bernard représenté par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme MAYEKO Gina représentée par M. Max MAZEPPA
- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUNSAMY Olivier
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représentée par Mme MEKEL Alexina

Compte-tenu que le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2024 a été transmis avec la convocation, le Maire sollicite directement les remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (3 abstentions), décide :

Article unique : d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 ci-joint en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 01^{er} juin 2024

Le Maire,



Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.